



# Compte-rendu du conseil municipal

AVRIL 2019

## du 25 avril 2019

**Assistaient à la réunion :** Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1<sup>er</sup> adjoint, Dominique REMY 2<sup>ème</sup> adjoint, Anne-Sophie MOREAU 3<sup>ème</sup> adjointe, Michel DEMEURE 4<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Marie CREPEL, Brigitte DEBRAUWERE, Jean-Gabriel DEPINOY, Marie-Christine POLLET, Christelle VANHERSECKE.

**Etaient excusés :** Katy DE SOUZA qui donne un pouvoir à Dominique REMY, Sylvie DUSAUTOY qui donne un pouvoir à Alain FOURNIER, Mathieu SMAGGHE qui donne un pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE  
Cédric DUBOIS

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2019

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 8 avril 2019.

## 2 Actualités intercommunales

### 2.1 POINT SUR LES DERNIERES REUNIONS DE LA C.C.P.C.

✓ Le 25 février : conseil communautaire

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

✓ Le 26 février : commission P.C.A.E.T.

Travail sur les orientations en matière de développement durable.

✓ Le 05 mars : réunion de la commission 3 « aide à la personne »

Plusieurs points ont été examinés lors de cette réunion

- Examen des dossiers de subventions
- Budget prévisionnel du pôle 3

✓ Le 11 mars : bureau de la C.C.P.C.

Présentation du budget.

✓ Le 14 mars : réunion des élus « jeunesse ».

Participation de Dominique REMY à cette réunion de présentation de la nouvelle politique tarifaire et de l'organisation des ALSH des vacances d'été.

✓ Le 25 mars : conseil communautaire

Vote du budget. Quelques remarques ont été faites notamment sur la diminution du budget du pôle 3 dans sa partie ALSH alors que le nombre d'enfants dans la Pévèle est en augmentation.

### 2.2 MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE FISCAL (POUR AVIS)

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2019/062 du conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 25 mars 2019 relative à la création d'un observatoire fiscal intercommunal,

Vu la délibération n°2019/063 du conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 25 mars 2019 relative à la signature des conventions pour l'adhésion au service « observatoire fiscal intercommunal »,

Vu la délibération n°2019-04-25-2.2 du conseil municipal de la commune de WANNEHAIN en date du 25 avril 2019 relative à l'adhésion de la commune au service « observatoire fiscal intercommunal » mis en place par la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant qu'il convient de signer une convention définissant le cadre et les modalités d'intervention du service « observatoire fiscal intercommunal » dont l'objet est d' :

- accompagner les communes dans une meilleure connaissance de leurs bases de fiscalité directe qui repose essentiellement sur les locaux à usage d'habitation ;
- accompagner les communes auprès des services fiscaux au sein des commissions communales des impôts directs ;
- apporter un soutien à la formation des nouvelles équipes dans le cadre des commissions communales des impôts directs qui seront mises en place en 2020.

Où l'exposé de son Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser son Maire à signer la convention pour l'adhésion au service «observatoire fiscal intercommunal» ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

### 3 Délégation éducation, enfance, jeunesse

#### 3.1 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (C.M.E)

Monsieur le Maire et Anne-Sophie Moreau informent le conseil de l'élection du Conseil Municipal des Enfants avant les vacances de Pâques. Celui-ci sera installé le mardi 30 avril à 16h30. Les enfants éliront le président ou la présidente de ce CME. Ils seront systématiquement invités lors des cérémonies officielles.

#### 3.2 CHOIX DU MODULAIRE POUR LA 7<sup>EME</sup> CLASSE (POUR AVIS)

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un poste supplémentaire d'enseignant à la rentrée 2019 nous contraint à créer une 7ème classe.

Compte tenu des délais le choix d'un modulaire s'est imposé.

Trois sociétés ont été contactées afin d'obtenir des devis pour une location ou un achat de modulaire. Deux entreprises ont répondu : Cougnaud et Portakabin.

Monsieur le Maire détaille les deux offres et propose au conseil de retenir le devis de la société PORTAKABIN pour un montant de 57410 € Hors Taxes (cinquante sept mille quatre cent dix euros), soit le moins disant.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

#### 3.3 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCPC POUR CREATION DE LA 7<sup>EME</sup> CLASSE (POUR AVIS)

Compte tenu des explications données au point 3.2 de ce conseil, Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers pour l'autoriser à faire une demande à la Communauté de Communes Pévèle Carembault dans le cadre des fonds de concours.

Le montant sollicité, qui correspond au solde de notre droit, est de 20 985 euros (vingt mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros).

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 4 Délégation action Sociale

#### 4.1 POINT SUR NOTRE PARTENARIAT AVEC L'U.F.C.V

Après le départ de Mme Anaïs ROBILLARD, Mme Manon MOURIKS de l'UFVC sera notre interlocutrice jusqu'au mois de juin.

**Seniors** : en 2018, 809 repas ont été livrés sur notre commune dans le cadre du service de portage de repas à domicile, auprès de 7 usagers (3 femmes et 4 hommes).

La semaine Bleue proposée par la Pévèle Carembault a, quant à elle, touché 14 seniors.

#### 4.2 POINT SUR LA COMMISSION SOCIALE

La commission logement s'est réunie le 23 avril 2019 afin de travailler sur le tableau des critères pour obtenir un logement lorsqu'il sera vacant.

Les rendez-vous seront effectués avec un adjoint et un conseiller de la commission logement.

Actuellement sur notre commune, il y a 25 familles qui sont en demande pour des logements de typologies différentes.

### 5 Délégation aménagement cadre de vie

#### 5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Travaux de maintenance : rebouchage des trous en formation dans le village.

Remise en place des panneaux de signalisation qui ont été déplacés.

Suite à la levée des observations pour la voirie des rues de la Vache Bleue et du Chemin Vert, la société DTR va refaire la voirie à certains endroits et un ralentisseur trapézoïdal sera mis en place. Nous allons installer des panneaux pour prévenir du ralentisseur. DTR fera également l'engazonnement des noues.

#### 5.2 MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN SIAN (POUR AVIS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que, compte tenu qu'aucun membre du syndicat ne lui a transféré qu'une seule des deux sous-compétences C1.1 et C1.2 visées sous les sous-articles IV.1.1 et IV.1.2 de ses statuts, il est judicieux de procéder à une modification de ses statuts en regroupant les deux sous-compétences en une seule, à savoir : la compétence Eau Potable C1,

Considérant qu'il est souhaitable que la date de prise d'effet des modifications statutaires faisant l'objet de la présente délibération soit fixée à la date du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales,

Considérant que par délibération du 7 février 2019, le Comité Syndical a adopté les modifications statutaires précitées,

Considérant qu'il appartient aux membres du syndicat de se prononcer sur ces modifications statutaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 –

- ✓ D'approuver les modifications statutaires décidées par le comité syndical lors de sa réunion du 7 février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.

ARTICLE 2 -

- ✓ D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du syndicat tels qu'annexés.

ARTICLE 3 –

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

### 5.3 DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORTS CNDS (POUR AVIS).

Monsieur Michel DEMEURE, adjoint aux travaux, sollicite l'accord du conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention pour le revêtement de sol de la salle d'activités périscolaire et sportif (école) dans le cadre du CNDS.

Monsieur Michel DEMEURE informe le conseil que le montant des travaux envisagés est de 2 836.80 €HT (deux mille huit cent trente six euros quatre vingt) pour une subvention sollicitée de 20 % soit un montant de 567.36 € HT (cinq cent soixante six euros trente six).

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

## 6 Délégation finance et administration

### 6.1 DECISION MODIFICATIVE N° 1 (POUR AVIS).

Monsieur Alain FOURNIER, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n°1.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 6.2 MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en place du RIFSEEP à l'intention des salariés d'ici la fin d'année. Ce dispositif remplace toutes les primes existantes par un régime indemnitaire simplifié qui tient compte du poste et de l'agent.

## 7 Délégation Animation du village

### 7.1 LES ANIMATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

09/02 : Repas APE, moment convivial autour d'une carbonnade flamande. Beaucoup de familles présentes ayant des enfants à l'école.

02/03 : Atelier sensibilisation des déchets et vie bio. Organisé par l'AWAPPA. Beaucoup d'échanges des bonnes pratiques par des participant(e)s extérieur(e)s au village qui ont déjà une avancée certaine.

16/03 : Atelier pour les enfants de fabrication d'un porte-clé organisé par la médiathèque. Toujours une bonne participation.

23/03 : Carnaval des Enfants organisé par l'APE. Bonne participation des enfants et des parents lors de ce moment festif sous un temps clément. Moment de convivialité organisé à la suite de celui-ci à la salle d'animations.

06/04 : Rencontre des Coqueleux en partenariat avec le Comité d'Animation. Celle-ci a eu lieu en mémoire du Président disparu en fin d'année 2018. Participation qui tend à se rajeunir.

13/04 : Passage de la course cycliste Paris-Roubaix

20/04 : Chasse aux Œufs au stade pour les enfants de l'école. Coup de chaleur exceptionnel. Moment de rigolade et de partage.

### 7.2 MANIFESTATIONS A VENIR.

27/04 : 3<sup>ème</sup> loto organisé par l'APE. De nombreux lots à gagner durant un moment de convivialité. Les inscriptions ne sont pas closes à ce jour.

28/04 : « Ensemble nettoyons notre village » organisé par l'AWAPPA. RDV en mairie à 10h30.

01/05 : cérémonie de remise des cartes d'électeurs et des médaillés du travail.

03/05 et 17/05 : deux représentations de pièces de théâtre données par les enfants de l'école.

08/05 : cérémonie du 08 mai avec la participation de l'harmonie de Bourghelles. Le rendez-vous est donné à 9h45 sur le parvis de la mairie.

11/05 : braderie du village organisée par le Comité d'Animation. Dans l'espoir que le temps sera clément, condition première pour une manifestation réussie.

Du 10/05 au 13/05 : présence de la ducasse sur le parking de l'école. Distribution des tickets de manège aux enfants le lundi 13/05.

## Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant.

### 8 Informations/Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil de la prochaine rencontre des élus du département avec le Ministre des comptes publics sur la réorganisation du réseau de la direction générale des finances publiques au sein des territoires.

Des échanges avec le TPG de Templeuve, il apparaît que des regroupements de sites sont prévus. Monsieur le Maire fera un point complet lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h30

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 16 mai 2019 à 20 heures.